



FERME DE CHATILLON ~ LE BOIS D'OLIVET ~ PONCEAUX  
LE CLOS DES CHAMPS ~ LE PUIT MIGNON ~ OUENCÉ  
**SAINT-MARTIN-de-NIGELLES**  
ÉGLANCOURT ~ NIGELLES ~ FERVACHES ~ LES SAULX  
LE COUDRAY ~ LA VILLENEUVE ~ LES GODETS

FLASH D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER 2011

## ATTENTION

### Mise en sécurité du périmètre scolaire

Les travaux pour la construction de l'extension du groupe scolaire et de la salle multi-activités commenceront courant janvier.

Afin de sécuriser la zone du futur chantier, les dispositions suivantes seront mises en application à partir du 24 janvier 2011.

#### **Les entrées et sorties scolaires et périscolaires seront organisées rue Jean Moulin via la cour de la mairie.**

Devant la mairie, un employé municipal surveillera la circulation des entrées et sorties scolaires le matin et le soir.

Une signalétique spécifique sera mise en place dans les zones concernées (passages piétons, emplacement du car, panneaux verticaux, ...)

#### **Circulation**

- L'accès voie des Ruelles sera autorisé uniquement aux véhicules de service et aux riverains.
- La rue Jean Moulin sera mise en **sens unique** avec sortie rue du Général de Gaulle.

Afin de sécuriser ce carrefour, les STOP seront inversés :

- **1 STOP rue de Maintenon à l'angle de la rue Jean Moulin.**

- **1 STOP rue du Général de Gaulle à l'angle de la rue de l'Arsenal.**

- Un employé municipal sera positionné au carrefour le matin et le soir aux heures des entrées et sorties scolaires.
- La rue de la Croix restera dans les deux sens.

#### **Parking**

- **Place Louis Sturbois** : les places de parking devant la mairie seront réservées aux parents d'élèves et aux membres des associations utilisant la salle polyvalente.
- **Rue Jean Moulin** : les riverains de la rue seront invités à garer leurs voitures dans leur propriété.  
Le stationnement sera **interdit** :
  - côté numéros impairs du n°1 au n°9 inclus ;
  - côté numéros pairs de la mairie incluse jusqu'à la rue du Général de Gaulle.

Un cheminement piéton sera matérialisé au sol côté numéros pairs à partir de la mairie jusqu'au carrefour (sortie rue du Général de Gaulle).

Une signalétique spécifique sera mise en place dans la zone concernée (passages piétons, emplacement du car, panneaux verticaux, ...)

- **Voie des Ruelles** : le parking sera réservé aux entreprises travaillant sur le chantier, aux véhicules de services au personnel municipal et scolaire, aux élus et aux riverains.
- **Rue de la Tourelle** : nous rappelons que le parking de l'Arsenal dispose de 25 emplacements.



## Car scolaire

- L'emplacement sera marqué au sol devant la mairie.
- L'employé municipal se positionnera à l'avant du car pour assurer la sécurité de cette zone.
- Un autre employé veillera à la circulation au carrefour de la rue du Général de Gaulle le matin et le soir aux heures des entrées et sorties scolaires.

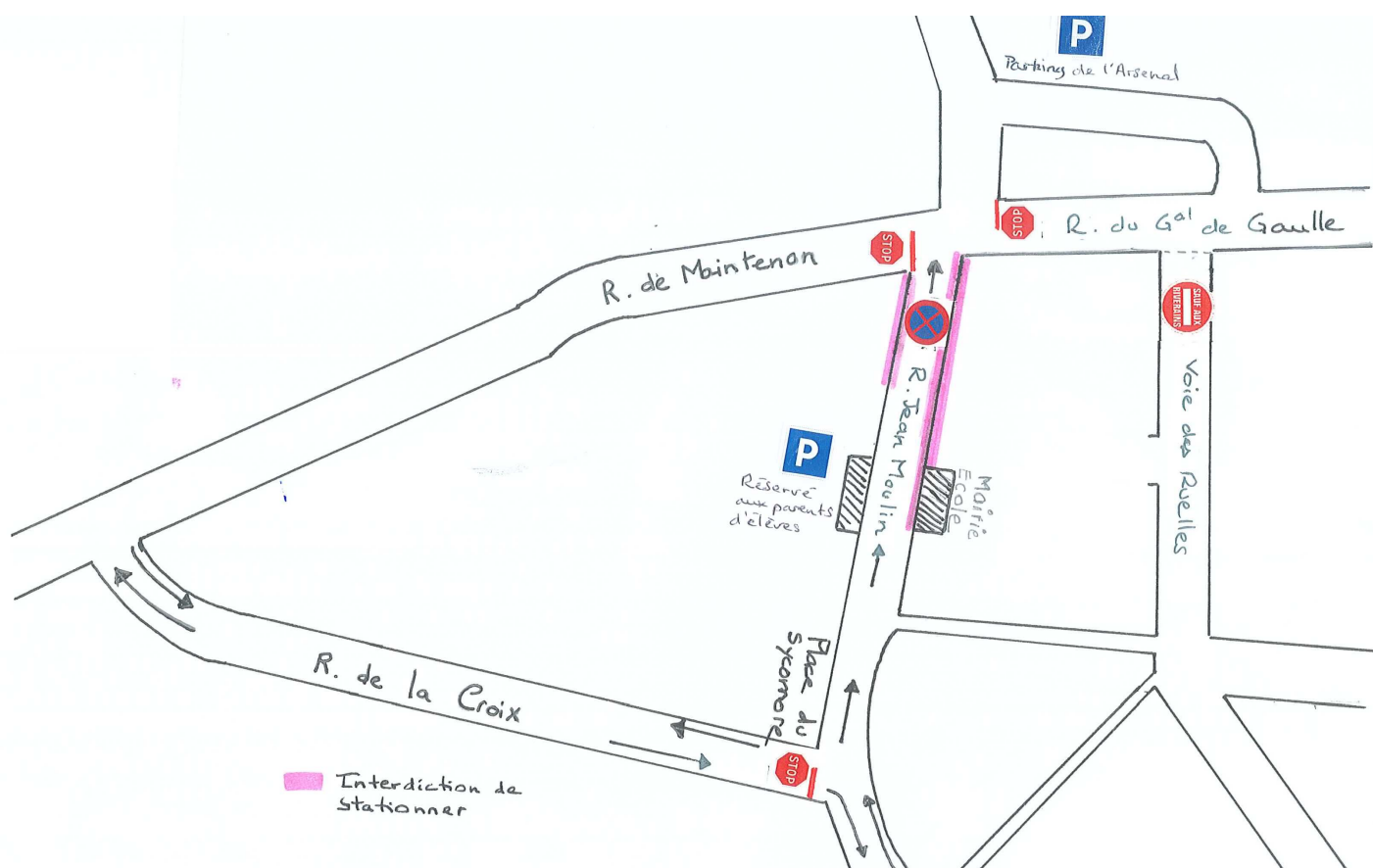
## Pratique

Les bacs de tris sélectifs situés près du hangar communal seront déplacés sur l'aire « accès pompiers » à l'entrée du bourg (Fervaches).

***Nous sommes conscients des désagréments engendrés par la mise en œuvre du chantier mais ils ne sont que temporaires.***

***Nous vous remercions pour votre compréhension.***

***Le Maire et les adjoints en charge des travaux,  
de la sécurité et des affaires scolaires.***



### Accueil à la mairie :

Lundi et jeudi : de 14h00 à 16h00

Mardi : de 9h30 à 11h30

Mercredi : de 9h00 à 11h00

Vendredi : de 14h00 à 19h00

☎ 02.37.82.50.13

@ mairie-smdn@wanadoo.fr

[www.villesmdn.fr](http://www.villesmdn.fr)

Votre maire et vos adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.